

5.7 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le **salaires en équivalent temps plein** (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail réalisé au cours de l'année, mesuré en équivalent temps plein.

En 2015, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 20 540 euros. Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 57 % à celui des temps complets. En outre, le revenu salarial augmente avec l'âge, jusqu'à 54 ans : celui des moins de 25 ans est en moyenne inférieur de 71 % à celui des 50-54 ans. Les salaires moyens en EQTP des plus jeunes sont 44 % plus bas que ceux des 50-54 ans. Cet écart illustre leur moindre expérience professionnelle mais aussi la présence moins marquée, parmi les plus jeunes salariés, des plus qualifiés, qui terminent leurs études et entreront plus tard dans l'emploi salarié. Par ailleurs, les plus jeunes ont un volume de travail annuel en EQTP plus faible de 48 % en moyenne que celui des 50-54 ans : leur insertion sur le marché du travail se fait souvent en cours d'année, avec parfois des allers-retours entre emploi et chômage et des périodes très courtes d'emploi salarié, notamment d'emplois étudiants.

Le revenu salarial augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long ont un revenu salarial 2,5 fois supérieur à celui des non-diplômés. Cela correspond surtout à des différences en matière de salaire en EQTP et, dans une moindre mesure, à des disparités de volume de travail.

Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen de 40 540 euros, soit 2,7 fois celui des ouvriers et 2,9 fois celui des employés, du fait à la fois de salaires en EQTP plus élevés et d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 9 %), parce que le volume de travail y est plus important (+ 10 %). En revanche, le salaire en EQTP est légèrement plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Entre 1995 et 2008, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,6 % en euros constants en moyenne par an. Puis, de 2010 à 2013, il a diminué de 0,3 % en moyenne par an. Il croît à nouveau depuis : après + 0,9 % en 2014, le revenu salarial moyen augmente de 0,6 % en 2015. Cette évolution est plus favorable dans le secteur privé que dans la fonction publique, et plus favorable aux femmes qu'aux hommes.

La dispersion des revenus salariaux est plus grande que celle des salaires en équivalent temps plein, car elle prend en compte les écarts de volume de travail. Le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile de revenu salarial (**rapport interdécile**, D9/D1) est de 15,8 en 2015. La dispersion est plus importante dans la moitié basse de la distribution que dans la moitié haute : le rapport entre la **médiane** et le 1^{er} décile (**D5/D1**) est presque quatre fois plus élevé que le rapport entre le 9^e décile et la médiane (**D9/D5**). La dispersion de revenu salarial est plus forte pour les femmes que pour les hommes, en particulier dans la moitié basse de la distribution. Elle est également plus forte pour les employés que pour les cadres. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des employés. ■

Avertissement

L'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques des sources administratives sur les salaires, entraînant un retard dans la disponibilité du panel Tous salariés. Cette fiche utilise donc les données de l'année 2015.

Définitions

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes les cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Salaires en équivalent temps plein (EQTP), **rapport interdécile** (D9/D1), **médiane**, **rapports interdéciles D5/D1, D9/D5** : voir *annexe Glossaire*.

1. Revenu salarial annuel moyen en 2015

	Revenu salarial	Salaire annuel moyen en EQTP	Volume de travail annuel moyen en EQTP
	(en euros courants)		
Ensemble	20 540	27 090	0,76
Sexe			
Femmes	17 740	24 360	0,73
Hommes	23 260	29 530	0,79
Âge			
Moins de 25 ans	7 450	16 810	0,44
De 25 à 39 ans	19 070	24 130	0,79
De 40 à 49 ans	24 660	29 130	0,85
De 50 à 54 ans	25 820	30 180	0,86
55 ans ou plus	24 510	32 290	0,76
Diplôme			
Supérieur à bac+2	36 850	42 080	0,88
Bac+2	25 420	29 350	0,87
Bac	20 650	25 070	0,82
CAP, BEP ou moins	18 040	22 810	0,79
Sans diplôme	14 700	20 350	0,72
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres ¹	40 540	47 090	0,86
Professions intermédiaires	22 680	27 320	0,83
Employés	13 820	20 180	0,69
Ouvriers	15 210	20 630	0,74
Condition d'emploi			
Temps complet	24 990	28 090	0,89
Temps partiel	10 630	22 820	0,47
Secteur			
Secteur privé	20 140	27 200	0,74
Fonction publique	21 920	26 750	0,82

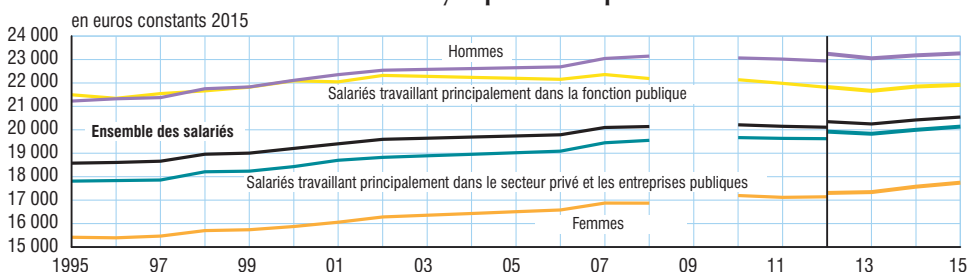
1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Note : le revenu salarial est calculé sur l'ensemble des salariés. Les salariés pour lesquels il n'est pas possible d'estimer un volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) sont exclus de la décomposition en salaire en équivalent temps plein et en volume de travail. Les statistiques par tranche d'âge sont établies sur un sous-échantillon réduit afin d'assurer la représentativité des générations dans le panel. Les statistiques par niveau de diplôme sont établies pour un sous-échantillon d'individus ayant fini leurs études. La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

2. Évolution du revenu salarial annuel moyen par sexe et par secteur de 1995 à 2015



Note : évolutions lissées entre 2002 et 2006. En 2009, un changement de système d'information (Siasp) provoque une rupture de série sur les salaires versés par le secteur public. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPCSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Une estimation du montant de ces cotisations a été effectuée pour l'année 2012 afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et le revenu salarial en 2013.

Champ : France métropolitaine de 1995 jusqu'en 2001, France hors Mayotte de 2002 jusqu'en 2015, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

3. Dispersion du revenu salarial annuel en 2015

en euros courants

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
D1	2 470	2 110	2 930	11 200	5 610	1 570	1 950
Q1	9 250	8 040	11 120	24 920	15 910	5 910	7 500
Médiane	18 370	16 750	20 030	34 950	23 100	14 240	16 330
Q3	26 070	23 630	28 570	47 990	28 950	19 600	21 070
D9	37 160	32 270	41 980	68 490	35 400	24 680	25 620
D9/D1	15,0	15,3	14,3	6,1	6,3	15,7	13,1
D9/D5	2,0	1,9	2,1	2,0	1,5	1,7	1,6
D5/D1	7,4	7,9	6,8	3,1	4,1	9,0	8,4

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.